

G. REFLEXIONS

Les points suivants, entre autres, découlent de l'étude du Groupe de travail.

1. Le Canada est intéressé de très près au secteur des services et connaît à la fois des points forts et des points faibles dans le domaine du commerce des services. Ces facteurs influenceront sur l'orientation future de plusieurs régions du Canada. L'intensification des discussions internationales sur la négociation des échanges de services et d'autres questions d'investissement connexes semblerait exiger que le Canada y assure une présence éclairée et y joue une part raisonnablement active pour défendre et promouvoir ses intérêts, ses politiques et ses programmes.
2. Sur le plan international, il paraît clair que le thème du commerce des services continuera à prendre de l'importance et prendra la place qui lui revient lors de discussions ou peut-être même de négociations multilatérales. Ce processus prendra probablement plusieurs années (et aucune ne sera de trop), ce qui laissera au Canada le temps de déterminer s'il est dans son intérêt de négocier et, s'il l'est, d'élaborer de façon plus détaillée ses objectifs et sa tactique et de mettre au point une stratégie à long terme visant à atténuer au besoin les effets de toute négociation sur le marché canadien et à tirer parti d'un élargissement des marchés étrangers. Il faudra en même temps que le Canada accorde toute l'attention voulue à ce processus et y prenne part, étant donné surtout les activités et initiatives des Etats-Unis. Les facteurs suivants influenceront cette participation.
3. Des problèmes importants sont posés par le manque de données ainsi que par les incertitudes et les lacunes sur le plan des concepts et de la nomenclature touchant les services et leur commerce. Il semblerait souhaitable d'intensifier nos efforts internes dans ces domaines et d'encourager la collaboration internationale, par exemple dans le cadre de l'OCDE. En s'inspirant des travaux réalisés pour le Groupe de travail, le Canada pourrait apporter une certaine contribution à ces efforts internationaux.
4. Il n'existe aucun mécanisme global pouvant maintenir efficacement la discipline dans l'échange des services, bien qu'un certain nombre d'accords multilatéraux et bilatéraux existants portent sur les services. L'absence d'un tel mécanisme pourrait nuire à certains intérêts canadiens sur les marchés étrangers. Il serait donc utile